Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 056-215601576-20260129-20260127_10-DE

PLAUDREN

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE VANNES
COMMUNE DE PLAUDREN

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2026

L'An Deux Mille vingt-six, le vingt-sept janvier à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué en date du vingt-trois janvier, s'est assemblé en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Nathalie LE LUHERNE, Maire.

Présents (11) : Mme LE LUHERNE Nathalie, M. ETIENNE Didier, Mme EVENO Joëlle, M. LE MIGNON Hervé, Mme BROHAN-GUYOT Colette, Mme GILLET Aurélie, M. FERIR Michaël, M. BROHAN Guénaël, Mme DREANO Françoise, M. DENIS Jean-Marc, M. LORIC Stéphane

Absents excusés (4) : Mme DAUTE Cécile, Mme GEORGES Régine (ayant donnée pouvoir à Mme DREANO Françoise), Mme ROCHER Gwladys (ayant donnée pouvoir à Mme GILLET Aurélie), M. BURBAN Thierry (ayant donné pouvoir à M. BROHAN Guénaël)

Absents non excusés (3) : M. GUILLEVIC Erwan, Mme LOUIS Lydia, Mme LORIC Martine

Secrétaire de séance : Mme GILLET Aurélie
Présents : 11
Votants : 14

Délibération n°2026/01/27-10 – Cession du lot n° 7 du lotissement « La Vallée de l'Arz » – Tranche 2

Rapporteur : M. Jean-Marc DENIS

Vu la délibération n°2020/12/08-003 relative à la création d'un budget lotissement Vallée de l'Arz ;

Vu la délibération n°2025/08/26-08 relative au lotissement « La Vallée de l'Arz » – tranche 2, portant fixation du prix des lots et approbation du règlement d'attribution ;

Vu la délibération n°2025/11/25-12 relative à la demande d'avis des domaines concernant le projet de cession du lot n°7 du lotissement « La Vallée de l'Arz » – tranche 2 ;

Vu l'avis des domaines sur la valeur vénale du bien (référence dossier n° 28247073) du 6 janvier 2026 indiquant un prix de 46 300 € HT (marge de 10 %) ;

Considérant le tableau des critères d'attribution ;

Considérant la grille tarifaire des lots ;

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 056-215601576-20260129-20260127_10-DE

Considérant que Monsieur Benjamin LE GOUAILLE souhaite acquérir le lot n°7 du lotissement « La Vallée de l'Arz » – tranche 2 ;

Il est proposé de fixer le prix de ce bien à 51 208 € TTC. Les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à procéder à la cession de ce bien au tarif indiqué ci-dessus
- **DE DESIGNER** Maître DREAN GUIGNARD, notaire à Plumelec, pour la rédaction de l'acte authentique. Les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document afférent au dossier

Le 29/01/2026
Pour copie conforme,
Le Maire de Plaudren,
Nathalie LE LUHERNE

